

## Mission : élaboration du Plan de Paysage des Côtes de Meuse Compte-rendu N°7 du comité enjeux urbanisme n°1 du 11 Mars 2015

### Intervenants et partenaires du plan de paysage

Statuts	Organismes / adresses	Représentants	Coordonnées	Prés	Diff
Maîtrise d'ouvrage	<b>Codecom Côtes de Meuse-Woëvre</b> 24 rue Raymond Poincaré 55 210 Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	Sylvain DENOYELLE, Président	Std : 03.29.90.00.60 Fax : 03.29.90.00.61		X
		Jean-Paul GRUNBLATT, Vice-Président en charge du plan de paysage	<a href="mailto:jeanpaulgrunblatt@orange.fr">jeanpaulgrunblatt@orange.fr</a>	X	X
		Coralie JOURDIER, Agent de développement	Tél. C.J. : 03.29.90.00.63 <a href="mailto:developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr">developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr</a>	X	X
Maîtrise d'ouvrage associée	<b>Codecom Canton de Fresnes-en-Woëvre</b> 5 Rue du Château 55160 Fresnes-en-Woëvre	Laurent JOYEUX, Président de la Codecom de Fresnes	Std : 03.29.87.31.29 <a href="mailto:president@codecomfresnes.com">president@codecomfresnes.com</a>		X
		Michel DEMOYEN, Vice-Président au développement local		X	X
		Danielle LEPRINCE, Responsable de commission développement	<a href="mailto:leprincefa@wanadoo.fr">leprincefa@wanadoo.fr</a>	X	X
Prestataires	<b>Amplitude Paysage (mandataire)</b> 26 rue Bel Air 54130 SAINT-MAX	Sébastien HARDY, Directeur d'études	Tél. : 03.83.33.91.84 Mobil. SH : 06.10.21.56.92 <a href="mailto:sebastien.hardy@amplitude-paysage.com">sebastien.hardy@amplitude-paysage.com</a>	X	X
		Jennifer CASINI, Chargée d'études	<a href="mailto:jennifer.casini@amplitude-paysage.com">jennifer.casini@amplitude-paysage.com</a>	X	X
	<b>Agro écologue Consulting Karim Riman</b> 78 Mas de La Cigalière ZA de la Cigalière 84250 Le THOR - FRANCE	Karim RIMAN, Consultant en agro-écologie	Tél. : 04.90.21.40.44 Fax : 04.90.21.40.41 Mobil. KR : 06.07.96.30.07 <a href="mailto:karim.riman@free.fr">karim.riman@free.fr</a>		
<b>RCT – Initiatives Durables</b> 1 rue Lénine (7 Allée de la Seine) 94200 Ivry-sur-Seine	Delphine COLLET, Consultante Animation	Tél. DC: 01.45.15.89.24 Fax : 01.45.15.89.29 Mobil. DC: 06.71.41.97.83 <a href="mailto:d.collet@rct-territoires.com">d.collet@rct-territoires.com</a>			X
Partenaires	<b>Conseil Général 55</b> Hôtel du département, Place Pierre-François Gossin, 55 012 BAR LE DUC	Aline MENONVILLE, Direction de l'Agriculture	Tél. AM : 03 29 45 78 33 <a href="mailto:menonville.a@cq55.fr">menonville.a@cq55.fr</a>		
		Daniel BEDDELEM, Direction de l'Environnement	Tél. DB : 06.28.75.35.46 <a href="mailto:beddelem.d@cq55.fr">beddelem.d@cq55.fr</a>		X
		Guillaume GIRO, Chef du Service Environnement-Energie	Tél. GG : 03.29.45.78.75 <a href="mailto:giro.g@cq55.fr">giro.g@cq55.fr</a>		
		Bénédicte SYLVESTRE, Chef du Service de l'Aménagement Foncier et de la Forêt	Tél. BS : 03.29.45.78.77 <a href="mailto:sylvestre.b@cq55.fr">sylvestre.b@cq55.fr</a>		
		Alexis BESSLER, Service Economie Touristique	<a href="mailto:Bessler.a@cq55.fr">Bessler.a@cq55.fr</a>		
<b>Conseil Régional de Lorraine</b> Hôtel de Région, Place Gabriel Hocquard 57 036 METZ cedex 1	Clémentine ASSMANN, Chargée de mission pôle écologie	Std: 03.87.33.60.00 Fax : 03.87.32.89.33 Tél. CA : 03.87.61.68.96 <a href="mailto:Clementine.assmann@lorraine.eu">Clementine.assmann@lorraine.eu</a>			X
<b>Chambre d'Agriculture de la Meuse</b> Les Roises, Savonnières devant Bar, CS 10229, 55005 BAR LE DUC Cedex	Xavier COLSON, Directeur Général	Tél. XC: 03 29 76 81 10 <a href="mailto:xavier.colson@meuse.chambagri.fr">xavier.colson@meuse.chambagri.fr</a>			X
	Thierry JUSZCZAK, Responsable du département productions végétales	Tél. TJ: 03.29.76.81.27 <a href="mailto:thierry.juszczak@meuse.chambagri.fr">thierry.juszczak@meuse.chambagri.fr</a>			X
<b>PNRL</b> Logis abbatial - rue du Quai - BP 35 54702 PONT-A-MOUSSON Cedex	Anne PHILIPCZYK, Chargée de mission Paysage et Aménagement	Tél. AP : 03 83 84 25 18 Fax : 03 83 81.33.60 <a href="mailto:anne.philipczyk@pnr-lorraine.com">anne.philipczyk@pnr-lorraine.com</a>		X	X
	Anne VIVIER, Chargée du développement de filières agricoles, économiques	Tél. AV : 03 83 84 25 17 <a href="mailto:anne.vivier@pnr-lorraine.com">anne.vivier@pnr-lorraine.com</a>			X
<b>DREAL Lorraine</b> Antenne 15 rue Claude Chappe 57 070 METZ Technopole	Danièle PESENTI, Inspecteur des sites, Animatrice de la politique régionale du paysage	Tél. DP: 03 87 56 42 88 <a href="mailto:daniele.pesenti@developpement-durable.gouv.fr">daniele.pesenti@developpement-durable.gouv.fr</a>			X

Statuts	Organismes / adresses	Représentants	Coordonnées	Prés	Diff
Acteurs invités	<b>Mairie de Thillot-sous-les-Côtes</b> 6, place de la Mairie 55210 THILLOT SOUS LES COTES	Michèle HUMBERT, Maire	<a href="mailto:mairiedethillot@wibox.fr">mairiedethillot@wibox.fr</a>	X	X
	<b>Mairie de Saint-Julien-sous-les-Côtes</b> 5, Grande rue 55210 SAINT JULIEN SOUS LES COTES	Fabienne KIEFFER, 1er adjoint	Tel. 03 29 91 47 71 <a href="mailto:jfklopvio@gmail.com">jfklopvio@gmail.com</a> <a href="mailto:st-julien55@gmail.com">st-julien55@gmail.com</a>	X	X
	<b>Mairie d'Heudicourt-sous-les-Côtes</b> 5, Grande rue 55210 HEUDICOURT SOUS LES COTES	Bernard ANTOINE, 1er adjoint	Tel :06.70.00.26.90	X	X
	<b>CAUE DE LA MEUSE</b> Place de l'Ecole Normale 55000 BAR LE DUC	Jean-Pierre WIECZOREK, Architecte conseil Tristan. FUCHF urbaniste	Tel 03 29 45 77 68 <a href="mailto:c.didier@cren-lorraine.fr">c.didier@cren-lorraine.fr</a> Tel 03 29 45 77 68 <a href="mailto:n.avril@cren-lorraine.fr">n.avril@cren-lorraine.fr</a>	X X	X X
	<b>DDT MEUSE</b> 14 rue Antoine Durenne 55000 BAR LE DUC	Laurent VARNIER, Chef du Service Connaissance et Développement des territoires	Tel. 03 29 79 93 96 <a href="mailto:Laurent.varnier@meuse.gouv.fr">Laurent.varnier@meuse.gouv.fr</a>	X	X
	<b>Mairie de Buxières-sous-les-Côtes</b> 5, Grande rue 55300 BUXIERES-SOUS-LES-COTES	Odile BEIRENS, Maire	Tel : 06.82.83.30.51 <a href="mailto:Odile.beirens@pnr-lorraine.com">Odile.beirens@pnr-lorraine.com</a>	X	X
	<b>Mairie de Géville-sous-les-Côtes</b> 1 place Etienne 55200 GEVILLE	Norbert LOUZAOUEN	Tel :03.29.91.23.25 <a href="mailto:norbert.louzaouen@orange.fr">norbert.louzaouen@orange.fr</a>	X	X
	<b>Pays cœur de Lorraine</b> 5, rue du Château 55160 FRESNES-EN-WOËVRE	Faivre-Picon Fanny, chargée de mission PETR	Tel :03.29.87.33.06 <a href="mailto:payscoeurdelorraine@codecomfresnes.com">payscoeurdelorraine@codecomfresnes.com</a>	X	X

## ORDRES DU JOUR ET OBJECTIFS DE LA RÉUNION :

### POINTS PRINCIPAUX ABORDÉS :

1. **Le Plan de Paysage (démarche, objectifs, périmètre et calendrier)**
2. **Présentation rapide du diagnostic concernant les aspects urbains, bâtis et patrimoniaux du territoire**
3. **Récolte d'informations sur l'urbanisme issues des acteurs locaux par des échanges libres**
4. **Préparation de la prochaine rencontre par un petit questionnaire distribué aux intervenants**

### OBJECTIFS :

- **Compléter et amender l'état des lieux du développement urbain, de la composante bâtie et patrimoniale sur le territoire**
- **Comprendre les enjeux sur le territoire concernant l'aspect urbain et patrimonial, notamment du point de vue des élus**
- **Connaitre les besoins des divers acteurs et notamment des élus du territoire concernant la thématique de l'urbanisme**
- **Evaluer l'intérêt des acteurs concernés par le développement urbain et la valorisation de la composante bâtie pour le plan de paysage et leur volonté d'implication**

## 1. Le Plan de Paysage (démarche, objectifs, périmètre et calendrier) – Cf. présentation en annexe

AMPLITUDE PAYSAGE a expliqué la démarche et les objectifs du Plan de Paysage des Cotes de Meuse.

- Une démarche spécifique :
  - Une approche transversale et globale sur un territoire et un paysage spécifique, cohérent et identitaire
  - Un outil pour dynamiser le territoire et élaborer un projet de territoire
  - Assurer la fédération de nombreux acteurs autour d'un projet de développement commun
  - Élaborer un programme d'actions réaliste, issus des réflexions
- Les objectifs globaux du Plan de Paysage
  - Préservation et valorisation des paysages patrimoniaux naturels et bâtis
  - Pérennisation et développement des filières agricoles (arboricole, viticole et élevage) dans le respect des paysages emblématiques des Côtes de Meuse
  - Développement de la filière touristique et écotouristique
  - Attractivité du cadre de vie et développement d'un urbanisme identitaire, respectueux et responsable
- Evolution du périmètre du Plan de Paysage
  - Extension du périmètre, élargi à la commune de Watronville
- Déroulement et calendrier du plan de paysage :
  - Élaboration des enjeux avec les différents partenaires et acteurs (Décembre 2014 - Mars 2015)
  - Élaboration du programme d'actions (Mai 2015 / Juin 2015)
  - Finalisation du Plan de Paysage et du projet de territoire (été 2015)
  - Mise en œuvre du Plan de Paysage et du programme d'actions par les différents acteurs du territoire

### Remarques des élus sur le Plan de Paysage

AMPLITUDE PAYSAGE a décrit une synthèse rapide du diagnostic paysager du territoire orienté vers les aspects urbanistiques, bâtis et patrimoniaux.

- Les différents intervenants ont été intéressés par cette démarche concertative et transversale. Les élus présents se sont montrés volontaires, investis et prêts à s'engager pleinement dans cette démarche. Néanmoins, ils décrivent un certain scepticisme de la part de certains de leurs confrères qui ne semblent pas adhérer au Plan de Paysage.  
La nécessité d'expliquer, ou plutôt de réexpliquer à nouveau, le sens de la démarche du Plan de Paysage semble être une priorité à la réussite de ce projet de territoire. AMPLITUDE PAYSAGE, le PNR, les Codecom et certains élus se sont proposés pour relancer d'avantage la démarche globale de sensibilisation et d'explication auprès de chacun des élus du territoire. Il a été répété et admis par tous les intervenants présents que le Plan de Paysage doit rester un projet bien « ancré » dans le territoire et les mentalités.
- AMPLITUDE PAYSAGE et le PNR ont expliqué que le Plan de Paysage est une démarche qui devra s'inscrire dans le temps, au-delà du temps de la mission stricto sensu, menée par l'équipe de maîtrise d'œuvre. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'investissement des différents acteurs du territoire et notamment de chacun des élus est aussi indispensable à la bonne réussite de l'opération.
- L'élargissement du périmètre d'étude et l'entrée de la commune de Watronville dans la démarche du Plan de Paysage a été acceptée à l'unanimité et considérée comme logique et pertinente.

## 2. Présentation rapide du diagnostic concernant les aspects urbains, bâtis et patrimoniaux du territoire (Cf. présentation en annexe)

- La qualité du bâti et des éléments patrimoniaux construits est une réalité énoncée dans le diagnostic, confirmée et reconnue par tous les acteurs du territoire présents à la réunion. Cette qualité et cette richesse est aussi un atout pour l'attractivité et le développement touristique du territoire.
- L'homogénéité des typologies villageoises et l'impact de celle-ci dans le paysage est un constat partagé par tous. Néanmoins, le PNR souligne que chaque village possède une ambiance différente due à de minimes variations, qui font de chacun des villages, des adaptations spécifiques du village-rue typique des Côtes.
- La confirmation d'une croissance lente sur le territoire a été faite. En majorité, les villages gagnent une dizaine d'habitants chaque année, ce qui convient aux projets communaux. Une exception : Vigneulles qui reste le bourg le plus important du territoire et qui se développe beaucoup plus vite.  
On note tout de même un dynamisme plus important au Nord du territoire, notamment du fait d'une meilleure accessibilité routière et une connexion avec l'autoroute 4.

## 3. Récolte d'informations sur l'urbanisme issues des acteurs locaux par des échanges libres

### POINTS PRINCIPAUX ABORDÉS :

- **Compléter et amender l'état des lieux du développement urbain, de la composante bâtie et patrimoniale sur le territoire.**
  - Les élus présents expliquent qu'il est aujourd'hui plus facile et plus attractif de proposer des nouvelles constructions que de réhabiliter les centres-bourgs. Plusieurs raisons expliquent ce constat :
    - Le changement des modes de vie et les nouveaux besoins de la population (population qui travaille à l'extérieur du territoire, désir de posséder une maison avec un jardin, préférence pour les maisons individuelles au détriment des logements mitoyens...)
    - La viabilité est grandement facilitée en « bout de village » (continuité des réseaux, place disponible...).
    - L'attractivité des territoires ne passe pas actuellement par une proposition de logement en centre bourg, mais plutôt par un cadre de vie agréable, tout en proposant une indépendance de logement.
  - Les différents intervenants précisent que la problématique de délaissement des centres bourgs est notamment conséquente à l'arrêt des transmissions des biens familiaux, de génération en génération. Aujourd'hui les nouveaux habitants semblent moins sensibles à la valeur patrimoniale et à l'aspect traditionnel des bâtisses. De fait, une certaine méconnaissance de la typologie villageoise et de son importance sur la qualité paysagère du territoire se développe.
  - Une demande concernant de grandes superficies afin de parquer des chevaux existe bien sur le territoire.
- **Comprendre les enjeux sur le territoire concernant l'aspect urbain et patrimonial, notamment du point de vue des élus.**
  - Les extensions pavillonnaires, bien qu'encore ponctuelles sur l'ensemble du territoire sont l'exemple de la mutation et de la tendance actuelle en terme d'urbanisme et de formes construites. Cette problématique pose le risque de banalisation et de perte d'identité locale pour le site d'étude. Il s'agit de réfléchir aux extensions, à leur typologie, leur implantation, leur accompagnement, qui doit s'inscrire dans une cohérence vis-à-vis des compositions urbaines des différents villages.

Le CAUE explique que ce phénomène est la conséquence d'un choix politique et que se sont aux élus d'orienter le développement urbain sur le territoire. Le CAUE, fort de son expérience et de ses compétences, propose de réfléchir ensemble aux différentes manières de proposer des logements au centre des villages (rénovation et réhabilitation des centres bourgs, des vieilles bâtisses...). Il explique aussi que la valorisation du patrimoine bâti ne souffre pas du modernisme, et qu'au contraire, une conception contemporaine peut très bien s'inscrire dans une continuité de bâtis plus traditionnelle.

AMPLITUDE PAYSAGE explique qu'il n'y a pas une solution unique, mais plutôt que la réponse globale réside dans la proposition de plusieurs outils répondant à cette problématique (outils réglementaires, outils d'incitation, outil de sensibilisation...). C'est pourquoi, AMPLITUDE PAYSAGE propose d'accentuer le travail en commun entre le CAUE, le PNR et les élus.

- La problématique des dents creuses est un des enjeux majeurs du territoire. En effet le risque d'un centre village abandonné et d'un ensemble de bâtis non entretenu ou en ruine est une évolution à contrer dès à présent. AMPLITUDE PAYSAGE pose donc la question du devenir des villages-rue aux élus.

La difficulté de réhabiliter les centres-villages est constatée par l'ensemble des élus qui précisent que les nouvelles populations ne sont pas favorables à réinvestir les lieux. Les raisons sont pratiquement identiques à celles qui expliquent le développement des zones pavillonnaires (changement des modes de vie, nouveaux besoins de la population, travail à l'extérieur du territoire, désir de posséder une maison avec jardin, préférence pour les maisons individuelles au détriment des logements mitoyens...). A ces raisons il faut ajouter le coût de rénovation qui peut paraître élevé, mais AMPLITUDE PAYSAGE précise qu'il s'agit plutôt d'une mauvaise connaissance des prix pratiqués, et qu'à moyen terme, le coût énergétique d'une maison ancienne rénovée est souvent bien moindre que pour les nouvelles constructions, notamment au cœur des villages-rue.

Pour compléter la discussion, AMPLITUDE PAYSAGE explique que différentes solutions peuvent être envisagées afin de répondre à cette problématique de dent creuses. Le bureau profite du constat fait par certains élus d'une demande de location de logements sur une partie du territoire, pour poser cette piste de réflexion au centre du débat. A l'extrême, si les pistes de la réhabilitation, de la revente ou de la location ne paraissent finalement pas être pertinentes, AMPLITUDE PAYSAGE explique que le parti-pris peut être inverse, et que les dents creuses ou les bâtiments en ruines peuvent être une source de futurs espaces publics. Encore une fois, les acteurs du territoire devront se positionner sur le devenir de leur village et peut-être imaginer le village-rue de demain en proposant des solutions fines qui valoriseront le patrimoine bâti, proposeront des nouvelles habitations répondants aux besoins actuels, et garantiront la conservation de la spécificité et de l'identité paysagère locale globale. Le mode d'habiter doit évoluer, il s'agit de trouver des solutions novatrices pour les Côtes de Meuse.

## - **Connaitre les besoins des divers acteurs et notamment des élus du territoire concernant la thématique de l'urbanisme.**

- Les élus présents expliquent leur volonté de ne pas agrandir trop vite leurs communes. Conscients de la valeur de leur patrimoine bâti et de la qualité paysagère de leurs villages, ils ont d'ores et déjà mis en place plusieurs restrictions à travers leurs documents d'urbanisme afin de contrôler le développement urbain. Par exemple, certains élus possèdent encore des parcelles libres de construction en centre-village et ne souhaitent donc pas aller plus en avant dans le développement de leur commune tant que celles-ci ne sont pas occupées. Ils soulignent que les nouvelles constructions aux entrées de village se sont développées il y a déjà plusieurs années et qu'il est trop tard pour agir dessus.

AMPLITUDE PAYSAGE pose alors la question de la replantation ou de la recréation de la couronne de verger traditionnelle à ces endroits stratégiques.

- Les élus présents soulignent que la mise en place de mesures trop coercitives et réglementaires ne serait pas la bienvenues sur le territoire. En effet, ils affirment que « des contraintes trop fortes sont contre-productives et font partir les potentiels arrivants sur le territoire et peuvent effrayer les élus »

Le PNR rappelle que les communes ayant signé la charte du PNR Lorraine, peuvent bénéficier d'une aide sur l'aspect urbain et réglementaire. De plus, les communes peuvent s'appuyer sur des prescriptions proposées par le PNR, notamment qualitatives, pour les futures implantations et les nouvelles constructions de village. Enfin, la charte du PNR et son cahier de prescriptions dans le domaine de l'urbanisme peut devenir un document de cadrage pertinent pour la convergence et la cohérence du développement urbain sur le territoire. La proposition



de joindre aux documents d'urbanisme en cours sur le territoire, ce cahier de prescriptions, et/ou de faire coïncider les documents d'urbanismes avec la charte du PNR Lorraine a été posée.

Le CAUE rappelle qu'il est l'auteur de nombreux fascicules ayant attiré aux constructions villageoises traditionnelles, aux extensions villageoises, à la réhabilitation du bâti ancien... et qu'il peut être un conseiller de valeur.

- Certains élus souhaitent plus de sensibilisation, et d'actions pédagogiques envers l'ensemble des acteurs, des usagers et des habitants du territoire. La mise en place d'une stratégie de sensibilisation de la population sous un angle général paraît être indispensable sur le long terme, bien au-delà de la mission dédiée au Plan de Paysage. Les élus rappellent d'ailleurs que beaucoup d'habitants sont déjà très impliqués sur leur territoire et qu'ils semblent prêts à s'investir d'avantage. La piste de démarches participatives concernant l'urbanisme est souhaitée par certains élus.
- Une communication sur l'aspect qualitatif et patrimonial de la composante bâtie est aussi une demande forte. Certains élus proposent de mettre en lumière le territoire à travers différents supports comme les magazines, les brochures, les reportages.... La piste d'organismes dédiés à la revitalisation des territoires ruraux a aussi été évoquée.  
AMPLITUDE PAYSAGE propose de travailler sur cette piste avec son cotraitant RCT. La participation du Conseil Général semble aussi être une nécessité.
- La question du stationnement en lien avec la question des usoirs est aussi une des questions qui a été posée lors de cette réunion. En effet, les habitants se servent souvent des usoirs comme place de stationnement, ne laissant ainsi plus de place aux déplacements des piétons. AMPLITUDE PAYSAGE explique que la largeur des usoirs sur le territoire permet de nombreuses solutions spatiales conciliant les différents usages. Ces projets permettent dans le même temps de palier aux problèmes d'insécurité routière tout en proposant une réflexion globale et cohérente.
- La mise en place d'un PLUi ne semble pas être pertinente pour l'ensemble des élus présents. Ils se montrent néanmoins ouverts à plus de concertation. Ainsi, les élus reconnaissent qu'aucune mise en commun des besoins et qu'aucune stratégie globale sur le territoire n'a été mise en place concernant le développement urbain. Des échanges entre les communes sur la question des documents d'urbanisme et de leur élaboration seraient souhaitables. Le PAYS CŒUR DE LORRAINE souligne que la mise en place d'un SCOT est imminente et que ce document de cadrage pourra palier à l'inexistence de PLUi.
- Pour la prochaine réunion, AMPLITUDE PAYSAGE propose de faire un bilan des documents d'urbanisme actuellement en cours sur le territoire.

- **Evaluer l'intérêt des acteurs concernés par le développement urbain et la valorisation de la composante bâtie pour le plan de paysage et leur volonté d'implication.**

- Les élus et les différents acteurs présents se sont montrés prêts à s'impliquer dans la démarche, mais tous pensent que le plan de paysage devrait être d'avantage présenté et porté sous le terme de « projet de paysage pour le territoire du Front de Côte » afin de mettre l'accent sur le côté « mise en œuvre », et l'aspect concret des actions proposées.
- Le PNR Lorraine et le CAUE ont réitéré leur engagement et leur volonté d'accompagner d'avantage les communes du territoire.

---

#### **4. Préparation de la prochaine rencontre par un petit questionnaire distribué aux intervenants.**

- AMPLITUDE PAYSAGE a demandé à l'ensemble des intervenants de réfléchir à 3 questions pour la prochaine réunion. Ceci afin de pouvoir identifier les priorités et hiérarchiser les enjeux et objectifs à atteindre dans le cadre du Plan de Paysage. Ces questions sont :
  - **Quels sont les enjeux qui vous paraissent prioritaires ?**
  - **Quels types d'actions vous paraissent pertinentes en réponse à ces enjeux ?**
  - **Quel type d'aide souhaitez-vous recevoir pour la mise en place des actions ?**
  
- AMPLITUDE PAYSAGE a également remis un document présentant des enjeux et des axes stratégiques identifiés par le bureau d'étude suite au diagnostic. Les différents participants pourront s'appuyer sur ce document pour leurs réflexions.